

Relation entre un mineur et un majeur

Par anonyme59, le 15/07/2016 à 00:09

Bonjour, voilà j'ai rencontré un garçon de 19ans et moi j'ai 14ans.

J'aimerais savoir si on viendrait à se mettre ensemble si il pourrait risquer d'avoir des problèmes avec la Police (prison amende)?

Car ma maman m'a promis qu'elle ne portera pas plainte si on ne couche pas ensemble PS: J'ai eu un rapport sexuel avec lui, mais mes parents le savent pas et j'étais d'accord à 100% de le faire avec lui ?

Aider moi s'il vous plait?

Par jos38, le 15/07/2016 à 10:18

bonjour. oui il aura des problèmes et votre mère ,elle, n'a pas de problème de conscience?? elle vous laisserait vivre avec un jeune homme de 19 ans , non, non, maman, on ne couche pas ensemble, crois moi, je suis là juste pour lui repasser ses chemises et faire la popote. ou alors c'est vous qui êtes naive en pensant qu'elle ne portera pas plainte. et votre père qu'est-ce qu'il en dit?

Par Lag0, le 19/09/2016 à 19:21

Bonjour,

Pour rester sur le plan de la légalité, votre "ami" risque 5 ans de prison et 75000€ d'amende pour avoir eu un (ou des) rapport sexuel avec une mineure de moins de 15 ans, même si rapport consenti (article 227-25 du Code pénal). Alors ne vous en vantez pas trop car il n'y a

pas que les parents qui peuvent dénoncer les faits...

Quand vous aurez 15 ans et si vos parents sont d'accord, là il ne risquera plus rien...